

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2012 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous aborderons successivement :

- l'activité du groupe et ses perspectives d'évolution,
- l'examen des comptes et des résultats.

Ce rapport est accompagné des documents suivants :

- Bilans, comptes de résultats et tableaux annexes de nature financière à la fois au niveau du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES (comptes consolidés) et au niveau de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA (société mère),
- Rapport du Président sur le Gouvernement d'entreprise et le contrôle interne,
- Rapports des Commissaires aux Comptes,
- Texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

1.	Activité, résultats et situation financière	Erreur ! Signet non défini.
1.1.	Evénements marquants de l'exercice	Erreur ! Signet non défini.
1.2.	Evènements postérieurs à la clôture.....	Erreur ! Signet non défini.
1.3.	Présentation des comptes annuels.....	Erreur ! Signet non défini.
1.3.1.	Commentaires sur les comptes annuels de Quotium Technologies SA.....	Erreur ! Signet non défini.
1.3.2.	Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe Quotium Technologies	Erreur ! Signet non défini.
	défini.	
1.4.	Perspectives 2013 du Groupe	Erreur ! Signet non défini.
1.5.	Recherche et Développement	Erreur ! Signet non défini.
1.6.	Facteurs de risque	Erreur ! Signet non défini.
1.7.	Affectation du résultat	Erreur ! Signet non défini.
2.	Informations juridiques	Erreur ! Signet non défini.
2.1	Les dirigeants.....	Erreur ! Signet non défini.
2.2	Rémunérations et avantages.....	Erreur ! Signet non défini.
2.3	Titres de la société.....	Erreur ! Signet non défini.
2.4	Autres informations.....	Erreur ! Signet non défini.
3.	Honoraires des commissaires aux comptes	Erreur ! Signet non défini.
	Tableau de résultat des cinq derniers exercices de Quotium Technologies SA	Erreur ! Signet non défini.
	Texte des Projets de Résolutions de la compétence d'une assemblée générale ordinaire	Erreur ! Signet non défini.
	défini.	

1. Activité, résultats et situation financière

1.1. Evénements marquants de l'exercice

Acquisition de la société SEEKER SECURITY LTD

Emission d'Obligations Remboursables en Actions (ORA I et ORA II)

Intégration fiscale

Avances conditionnées OSEO

Crédit impôt recherche

CRM

Création de la société AGILELOAD

Création de la société QUOTIUM DATASENTRY

Réorganisation interne

Se référer à la note 1. des comptes consolidés au 31/12/2012.

1.2. Evènements postérieurs à la clôture

Un contrat de location-gérance a été signé le 25/01/2013, avec effet au 1^{er} janvier 2013, entre les sociétés Quotium Technologies SA et Quotium DataSentry pour l'exploitation du fonds de commerce de l'activité StorSentry.

1.3. Présentation des comptes annuels

1.3.1. Commentaires sur les comptes annuels de Quotium Technologies SA

Les comptes annuels de QUOTIUM TECHNOLOGIES S.A. ont été examinés et arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 29 avril 2013.

Les comptes de la société ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux principes comptables généralement admis. Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels.

Au 31 décembre 2012, le total du bilan s'élève à 14 millions d'euros contre 13.4 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2012, le capital social est composé de 1 261 890 titres de 1,60 euros de nominal.

L'annexe comptable fait partie intégrante des comptes annuels.

Dettes fournisseurs

Conformément à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et aux articles consécutifs L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, la décomposition du solde des dettes QUOTIUM TECHNOLOGIES à l'égard des fournisseurs est la suivante :

Répartition en %	2012	2011
Dettes fournisseurs non échues	100%	100%
dont :		
- à 30 jours	100%	100%
- entre 30 jours et 45 jours		
- au-delà de 45 jours		
Dettes fournisseurs échues	0%	0%

Le compte de résultat de QUOTIUM TECHNOLOGIES pour l'exercice 2012 est résumé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

RESULTATS	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
Chiffre d'affaires (C.A.)	4 990	4 879
Résultat d'exploitation (REX)	(270)	(133)
<i>REX en % du C.A.</i>	<i>-5%</i>	<i>-3%</i>
Résultat financier	(22)	(59)
Résultat exceptionnel	(3)	34
Résultat Net (R.N.)	(63)	128
<i>R.N. en % du C.A.</i>	<i>-1%</i>	<i>3%</i>

Le chiffre d'affaires est généré par les redevances provenant des licences concédées sur les produits logiciels, ainsi que des revenus provenant des services de maintenance et des services de conseil et formation. Il s'établit à 5 M€ versus 4.9 M€ pour l'exercice 2011. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2012 est stable par rapport à celui de 2011 grâce à la bonne résistance de nos produits historiques et à la stabilité de notre parc clients.

en K€	2012	2011	Var. en K€
Produits logiciels	1 314	1 264	50
Services de maintenance, conseil	3 676	3 615	61
Total	4 990	4 879	111

La société a poursuivi au cours de l'exercice 2012 ses efforts commerciaux (démonstration clients, préparation et participation à des roadshows) pour présenter sa solution logicielle Seeker auprès des grands comptes français et étrangers. Les premiers référencements ont été enregistrés en fin d'année avec notamment la signature d'un contrat cadre avec un acteur majeur de la téléphonie mobile.

Le compte de résultat fait ressortir une perte de 63 K€ après constatation du crédit d'impôt recherche pour 232 K€. Le résultat net était de 128 K€ au 31 décembre 2011, incluant un crédit d'impôt recherche de 287 K€.

Activités des filiales

A l'exception de SEEKER SECURITY LTD, qui a participé au développement du logiciel Seeker, les filiales ne détiennent pas d'actif économique stratégique. Les filiales en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis sont des filiales commerciales dont l'objet est la distribution des produits logiciels du Groupe, la fourniture de services de maintenance de premier niveau, et de services de conseil.

QUOTIUM TECHNOLOGIES Ltd (Royaume-Uni)

En Grande-Bretagne, les difficultés ont perduré en 2012. Le chiffre d'affaires annuel s'est établi à 329 K€ pour une perte d'exploitation à hauteur de 134 K€. Toutefois, le Groupe reste confiant sur les résultats du plan d'action commerciale mis en place au second semestre 2012. La vente du logiciel Seeker à un acteur majeur de la distribution en Grande-Bretagne en constitue un des premiers signaux positifs.

QUOTIUM Corp (Etats-Unis)

Aux Etats-Unis, le chiffre d'affaires 2012 ressort à 179 K€, en baisse de 34% par rapport à l'exercice précédent en raison du report de certaines affaires sur l'exercice 2013. Néanmoins, ce territoire présente un réel potentiel de développement pour le Groupe.

La filiale américaine enregistre une perte de 94 K€ au titre de 2012.

SEEKER SECURITY LTD (Israël)

La société israélienne, forte d'une équipe de 17 personnes contribue fortement au développement du logiciel Seeker. Quelques ventes ont été réalisées localement. La société est entrée dans le périmètre de consolidation au 01/11/2012. Entre cette date et le 31/12/2012, elle a réalisé une perte nette de 142 K€.

QUOTIUM DATAENTRY

La société, créée en date du 19 décembre 2012, n'a eu aucune activité en 2012.

AGILELOAD

La société a été créée en date du 20 juin 2012. Le chiffre d'affaires est non significatif au titre de l'exercice 2012. Elle a connu des problèmes techniques à son démarrage. Les outils de téléchargement ont été opérationnels à partir de décembre 2012.

Le résultat de la société ressort en perte de 16 K€ au 31 décembre 2012.

1.3.2. Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe Quotium Technologies

Les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards ou IFRS) édictées par l'International Accounting Standard Board (IASB) applicables au 31 décembre 2012, telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'incidence de l'application des normes effectives depuis le 1er janvier 2012.

Le compte de résultat consolidé

Le compte de résultat consolidé de QUOTIUM TECHNOLOGIES pour l'exercice 2012 est résumé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

RESULTATS	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
Chiffre d'affaires (C.A.)	5 364	5 432
Résultat Opérationnel Courant	-1 219	-882
Excédent Brut d'Exploitation	-111	268
<i>En % du C.A.</i>	<i>-2%</i>	<i>5%</i>
Résultat net	-995	-516

La société Seeker Security Ltd a eu une contribution quasi-nulle sur le chiffre d'affaires et a enregistré une perte de 142 K€ sur la période.

Le chiffre d'affaires consolidé annuel 2012 à 5.4 M€ est stable par rapport à l'exercice précédent. Il présente toutefois des résultats contrastés par pays :

- stabilité du chiffre d'affaires en France et en Grande-Bretagne,
- baisse de 34% aux Etats-Unis

Le résultat net demeure en perte et s'élève à -995 K€ pour l'exercice 2012.

L'état de la situation financière consolidée

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres consolidés s'établissent à 3.9 M€ versus 4 M€ au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2012, la société n'a pas d'emprunt bancaire. Elle a émis en date du 25 octobre 2012 un emprunt obligataire remboursable en actions, enregistré dans les comptes pour un montant total de 915 K€ (cf. Evénements marquants de l'exercice). Elle dispose également d'une aide de l'OSEO de 0,3 M€ et de l'OCS (Ministère de l'industrie israélien) de 0.5 M€ (sous forme d'avance remboursable) pour ses projets de développement technique.

Au 31 décembre 2012, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 3.1 M€ en augmentation de 0.8 M€ par rapport au 31 décembre 2011.

1.4. Perspectives 2013 du Groupe

Le logiciel Seeker a bénéficié depuis quelques années de la force conjuguée de développement des équipes françaises et israéliennes. Il est qualifié aujourd'hui de produit unique dont l'approche technologique est innovante et a reçu plusieurs prix de l'innovation en fin d'année 2012. Fort de cette première reconnaissance, le Groupe poursuivra en 2013 le développement de sa gamme.

En 2013, le Groupe Quotium Technologies rentrera dans la phase active de la commercialisation du produit. Le logiciel s'adressera en priorité aux activités orientées e-business, particulièrement vulnérables et pour lesquelles la sécurité des applications constitue un enjeu vital.

En parallèle, la société Quotium technologies sera vigilante à ses marges opérationnelles afin de restaurer sa rentabilité à court terme. Le Groupe s'appuiera sur le travail collaboratif de ses équipes, réunies au sein du même Groupe depuis le 25 octobre 2012. Leur implication sera déterminante dans la réussite du Groupe. Dans ce contexte, des projets de participation des salariés au capital seront envisagés.

La société Quotium Technologies ambitionne d'être un acteur reconnu du marché de la vulnérabilité des applications dans les trois ans. Pertinence, Transparence, Simplicité sont les qualités reconnues du logiciel Seeker, mais seront également les mots clés de la réussite de Quotium Technologies.

1.5. Recherche et Développement

Conformément aux articles L.225-100 et L.232-1.II du Code de Commerce, sont ici présentées les activités en matière de recherche et de développement menées par le Groupe.

	Exercice 2012	Exercice 2011
	Total	Total
Dépenses en K€ (frais de personnel et sous-traitance)	1 498	1 538

<i>En % du CA consolidé</i>	28%	28%
Effectif moyen	17	17,5
<i>En % de l'effectif global</i>	52%	50%

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le Groupe a apporté de nouvelles fonctionnalités aux produits existants.

1.6. Facteurs de risque

A la date du présent rapport il n'existe aucun facteur de nature gouvernementale, économique budgétaire, monétaire ou politique récent pouvant influencer sensiblement sur nos opérations.

Les autres facteurs de risque (risque de liquidité, risque de crédit, risque de taux d'intérêt et risque de change) sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés (note 4.20).

La société n'a pas une politique de recours aux instruments de couverture des risques de taux ou de change.

1.7. Affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 62 613 € pour QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Nous vous proposons de l'affecter en totalité au report à nouveau dont le montant sera ainsi porté à 1 755 958 €.

2. Informations juridiques

2.1 Les dirigeants

Les mandataires sociaux de QUOTIUM TECHNOLOGIES sont :

- **Monsieur Michel TIBERINI**, Président Directeur Général.
- **Madame Maryse BLANCARD**, administrateur
- **Monsieur Frédéric GROUVEL**, administrateur
- **Monsieur Albert ALCABAS**, administrateur indépendant, membre du comité d'audit.

Leurs mandats courent jusqu'à l'Assemblée Générale se tenant en 2015 et statuant sur les comptes clos le 31/12/2014).

- **Monsieur Ofer Maor**, administrateur
- **Monsieur Amit Banai**, administrateur

Leurs mandats courent jusqu'à l'Assemblée Générale se tenant en 2018 et statuant sur les comptes clos le 31/12/2017).

Mandats et fonctions des dirigeants et mandataires sociaux de la SA durant l'exercice

Les mandats et fonctions des dirigeants et membres du conseil d'administration exercés durant l'exercice sont les suivants :

M. Michel TIBERINI

- Président Directeur Général de QUOTIUM TECHNOLOGIES,
- Président de TECHNOLOGIES SAS
- Président de Equity Consulting SAS
- Président de QUOTIUM TECHNOLOGIES Inc.
- Président de QUOTIUM TECHNOLOGIES Ltd
- Président de QUOTIUM Corp
- Président de QUOTIUM DATAENTRY
- Administrateur de SEEKER SECURITY LTD
- Administrateur de THESAURYS
- Gérant de Carlogy SARL
- Co-gérant d'Artistic Records SARL
- Gérant de Holditec SARL
- Représentant de TECHNOLOGIES SAS dans Yachting Motion

Mme Maryse BLANCARD

- Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES

M. Frédéric GROUVEL

- Associé-gérant de la SCI H2J,
- Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES,

M. Albert ALCABAS

- Administrateur QUOTIUM TECHNOLOGIES

M. Ofer Maor

- Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (depuis le 6/08/2012)
- Président du Conseil d'Administration de Seeker Security Ltd (depuis le 13/02/2005)

Aucun mandat n'est exercé en dehors du Groupe au sein de sociétés cotées.

M. Amit Banai

- Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (depuis le 6/08/2012)
- Administrateur de BANAI AZRIEL STERN LAW OFFICE (depuis le 13/02/2005)
- Administrateur de BANAI AZRIEL STERN TRUST COMPANY LTD (depuis le 14/02/2007)

Aucun mandat n'est exercé en dehors du Groupe au sein de sociétés cotées.

2.2 Rémunérations et avantages

Aucune résolution visant à attribuer des jetons de présence aux administrateurs, n'a été soumise à l'Assemblée Générale au cours de l'exercice 2012.

En dérogation aux recommandations de l'AFEP-MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, la société n'a pas souhaité introduire une part variable dans la rémunération de son Président Directeur Général (PDG).

Monsieur Michel Tibérini, Président Directeur Général de QUOTIUM TECHNOLOGIES, n'a perçu, au cours de l'exercice 2012 et des exercices précédents, aucune rémunération directe de la part de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES ou de ses filiales. Monsieur Michel Tibérini est rémunéré par une société sans lien capitalistique avec la société TECHNOLOGIES (société mère de QUOTIUM TECHNOLOGIES) et ses filiales. Des prestations de management sont facturées à ce titre à la société QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Michel Tibérini – Président Directeur Général	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	135 333	135 333
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	135 333	135 333

Maryse Blancard – Administrateur	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Frédéric GROUVEL – Administrateur	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Albert ALCABAS – Administrateur	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	Néant

Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Ofer Maor – Administrateur	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice	91 440	102 458
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Amit Banai – Administrateur	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Nous vous rappelons qu'en rémunération de la vente de leurs actions de la société Seeker Security Ltd, les administrateurs Ofer Maor et Amit Banai ont bénéficié d'Obligations Remboursables en Actions (cf. Evénements marquants de l'exercice).

	1 ^{ère} tranche : ORA I	2 ^{ème} tranche : ORA II
Ofer MAOR	83 128 remboursables le 2/01/2014	60 521, remboursables le 2/05/2015 ou au plus tard le 2/05/2016, sous réserve de réalisation d'objectifs de ventes.
Amit BANAI	698 remboursables le 2/01/2014	-

Tableau récapitulatif des rémunérations du Président Directeur Général (en euros)

Michel TIBERINI, Président Directeur Général	Exercice 2011		Exercice 2012	
	dues au titre de l'année	dues au titre de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
- rémunération fixe (1)	132 000	132 000	132 000	132 000
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature (voiture de fonction)	3 333	3 333	3 333	3 333
TOTAL	135 333	135 333	135 333	135 333

(1) En 2012, la société TECHNOLOGIES a refacturé à sa filiale QUOTIUM TECHNOLOGIES des prestations de management (assistance commerciale, financière et stratégique) à hauteur de 400 000 €, figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés. Ces prestations intègrent en 2012 notamment la quote-part de la rémunération fixe annuelle de Michel Tibérini et les coûts de fonctionnement de la Direction Financière.

Engagements de toute nature pris par la société QUOTIUM TECHNOLOGIES au bénéfice de ses mandataires sociaux.

Mandataires sociaux	Contrat de travail chez QUOTIUM TECHNOLOGIES, ses filiales ou la société contrôlante (TECHNOLOGIES)	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cession ou du changement de fonctions	Indemnité relative à une clause de non concurrence
Michel TIBERINI Président Directeur Général Date début de mandat : 13/06/2005 Date de fin de mandat : 2015	NON	NON*	NON	NON
Maryse BLANCARD Administrateur Date début de mandat : 27/08/2007 Date de fin de mandat : 2015	NON	NON	NON	NON
Frédéric GROUVEL	NON	NON	NON	NON

Date début de mandat : 06/06/2006 Date de fin de mandat : 2015				
Albert ALCABAS Date début de mandat : 30/06/2010 Date de fin de mandat : 2015	NON	NON	NON	NON
Ofer Maor Date début de mandat : 6/08/2012 Date de fin de mandat : 2018	OUI	NON	NON	NON
Amit Banai Date début de mandat : 6/08/2012 Date de fin de mandat : 2018	NON	NON	NON	NON

* Monsieur Michel Tiberini bénéficie d'un contrat d'assurance retraite dit « Article 83 » pour lequel des cotisations de l'ordre de 10 K€ ont été versées pour son compte en 2011 et 2012 par la société qui le rémunère. Ce contrat a pris fin au 31/12/2012.

Options de souscription ou d'achat consenties et/ou levées au cours de l'exercice 2012

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Michel TIBERINI			
Maryse BLANCARD			
FREDERIC GROUVEL			
OFER MAOR			
AMIT BANAI			
TOTAL		NEANT	

Actions de performance attribuées et/ou devenues disponibles au cours de l'exercice 2012

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisitions
Michel TIBERINI			
Maryse BLANCARD			
FREDERIC GROUVEL			
		NEANT	

OFER MAOR	
AMIT BANAI	
TOTAL	

2.3 Titres de la société

Information sur l'actionnariat

Les informations reçues du teneur de la comptabilité sociale des actions de notre société, CACEIS Corporate Trust, font ressortir qu'au 31 décembre 2012, les actionnaires nominatifs disposant d'une participation significative dans le capital de notre société détiennent les actions dénombrées ci-après :

AU 31 DECEMBRE 2012			
Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Technologies SAS	1 199 727	95,07%	97,08%
Autres actionnariat au nominatif	9 934	0,79%	0,80%
Actionnariat au porteur	52 229	4,14%	2,11%
TOTAL	1 261 890	100%	100%

Il est rappelé que les actions inscrites au nominatif disposent d'un droit de vote double.

Transactions réalisées par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées sur les titres de la société (art. 223-26 du Règlement général de l'AMF)

Aucune transaction n'a été réalisée, par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées, sur les titres de la société.

Participation des salariés au Capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du C. Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société. Au 31 décembre 2012, la société n'a pas mis en place de plan d'épargne entreprise ou de fonds d'actionnariat.

La dernière Assemblée Générale appelée à se prononcer sur le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés fût celle du 30 juin 2011.

Nous vous rappelons qu'en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du C. Commerce, l'Assemblée doit, tous les 3 ans, se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société et effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du code du travail.

Acquisition par la Société de ses propres actions

Autorisation accordée	Date de l'Assemblée Générale	Échéance de l'autorisation	Utilisation faite de l'autorisation	Limitations fixées par l'Assemblée Générale
Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour racheter jusqu'à 10% des actions de la Société (soit 126 189 actions)	30/06/2011	30/12/2012	Aucune à ce jour	Montant maximal du programme : 1 261 890 € Prix d'achat maximum de 10 € par action

Pour rappel, l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2011 avait autorisé le Conseil d'Administration pour une période de 18 mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social soit, 126 189 actions.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché des actions ou la liquidité de l'action QUOTIUM TECHNOLOGIES par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI (ex AFEI) admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa première résolution à caractère extraordinaire.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation entre le 30 juin 2011 et le 31 décembre 2012. Nous vous proposons de renouveler le plan de rachat d'actions dans les mêmes conditions mais en portant à 30 € le montant maximal d'achat par action.

Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes :

La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues dans le capital de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES sont décrites dans la partie « information sur l'actionnariat ».

Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins deux ans bénéficient d'un droit de vote double (art. 18 - 4° des statuts).

Il n'existe pas de pactes d'actionnaires en vigueur à ce jour.

Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires.

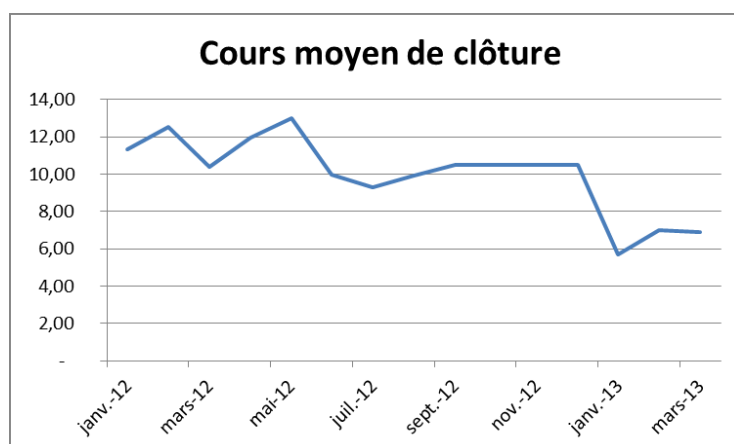
La modification des statuts de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration en cas de révocation.

Les règles régissant la gestion des pouvoirs au sein du conseil d'administration ne font l'objet d'aucune particularité par rapport aux textes légaux.

Evolution du cours de l'action entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012

Le traitement des titres s'effectue au « fixing ». Le volume des titres QUOTIUM TECHNOLOGIES échangés par séance est peu significatif.



(Source : NYSE Euronext)

Le flottant étant peu important (4,14% du capital), le cours de bourse est susceptible d'importantes fluctuations en fonction des transactions réalisées et du décalage entre l'offre et la demande.

Transfert de la cotation de la société d'Euronext vers Alternext

Compte tenu du niveau de capitalisation boursière de la société, et du poids de la réglementation et des coûts afférents à la cotation sur le marché Euronext, la société s'interroge sur l'opportunité d'un transfert du marché Euronext vers le marché Alternext.

2.4 Autres informations

Dépenses visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts (articles 223 quater et 223 quinquies du C.G.I.)

Nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent aucune charge ou dépense somptuaire visées par l'article 39.4 du Code Général des Impôts.

Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce (concerne QUOTIUM Technologies SA)

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie

Concernant les conventions conclues au cours d'exercices antérieurs, vos Commissaires aux Comptes vous donneront toute indication, dans leur rapport spécial, sur la poursuite au cours de cet exercice de ces conventions.

1. Le Conseil d'Administration du 5/08/2005 a autorisé la conclusion d'un bail commercial, avec la société TECHNOLOGIES, pour une durée de 9 ans, pour les locaux situés à Courbevoie (92411) – 84/88 boulevard de la Mission Marchand.

Le montant facturé en 2012 au titre de ce bail est de 260 710 €. Le montant des dépôts de garantie s'élève à 34 403 euros au 31 décembre 2012.

2. Le Conseil d'Administration du 31 janvier 2008 a autorisé la conclusion d'un contrat de distribution des produits de QUOTIUM TECHNOLOGIES par QUOTIUM TECHNOLOGIES Ltd. Conformément à ce contrat, QUOTIUM TECHNOLOGIES a enregistré des revenus de royalties à hauteur de 49 832 € au titre de l'exercice 2012.
3. Le Conseil d'Administration du 7 décembre 2010 a autorisé la conclusion d'un contrat de distribution entre les sociétés QUOTIUM TECHNOLOGIES et QUOTIUM Corp afin de promouvoir la distribution du produit Stor Sentry sur le marché américain. Conformément à ce contrat, QUOTIUM TECHNOLOGIES a enregistré des revenus de royalties à hauteur de 108 362 € au titre de l'exercice 2012.
4. Le Conseil d'administration du 21 juillet 2011 a autorisé l'octroi par QUOTIUM TECHNOLOGIES d'un prêt complémentaire de 700 000 € portant intérêts à hauteur de 1.5% l'an à sa société mère, TECHNOLOGIES SAS, avenant au contrat initial d'un montant de 1 000 000 € en date du 22 juillet 2010.
Ce prêt a été totalement remboursé par anticipation en avril 2012. Au titre de 2012, les intérêts se sont élevés à 7 126 €.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

1. Le Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 2012 a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de distribution entre les sociétés QUOTIUM TECHNOLOGIES et QUOTIUM Corp. Conformément à cet avenant, le pourcentage de royalties a été revu à 50% avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012.
2. Le Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 2012 a autorisé la conclusion d'un contrat de distribution des produits Seeker entre QUOTIUM TECHNOLOGIES et SEEKER SECURITY LTD. Ce contrat qui prend effet le 1^{er} octobre 2012, prévoit une redevance de 30% sur le montant des ventes générées sur leurs zones géographiques respectives ainsi qu'une redevance de 50% due à SEEKER SECURITY LTD au titre de la maintenance technique du logiciel. Conformément à ce contrat, QUOTIUM TECHNOLOGIES a enregistré des produits et des charges de royalties sur des ventes respectivement à hauteur de 2 265 € et 15 000 € au titre de l'exercice 2012.
3. Le Conseil d'Administration du 2 mai 2012 a autorisé la conclusion d'un avenant n°5 au contrat de bail du 5 août 2005, modifiant la surface louée par la société QUOTIUM TECHNOLOGIES à compter du 1er avril 2012. La superficie louée, dans l'immeuble dont la société TECHNOLOGIES est propriétaire à Courbevoie (92400) au 84/88 boulevard de la Mission Marchand, par la société Quotium Technologies est de 421 m² situés au 3^{ème} étage du Hall A et 5 emplacements de parking en sous-sol.

4. Le Conseil d'Administration du 2 mai 2012 a autorisé la conclusion d'un avenant n°6 au contrat de bail du 5 août 2005, modifiant le mode de facturation des taxes fiscales à compter du 1er janvier 2012. La provision sur charges est fixée à 113 €/m²/an. Au 1er mai de chaque année, la société QUOTIUM TECHNOLOGIES réglera à la société TECHNOLOGIES la quote-part, calculée en fonction de la superficie occupée, de la taxe foncière et de la taxe sur les bureaux en fonction des taux en vigueur.
5. Le Conseil d'Administration du 2 janvier 2012 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations comptables, administratives et juridiques pour le compte de la société YACHTING MOTION, société détenue à 100% par la société TECHNOLOGIES, actionnaire de QUOTIUM TECHNOLOGIES. Cette prestation a été évaluée forfaitairement à 5 000 € par an. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2012. Le montant pris en produits en 2012 au titre de cette convention, s'élève à 5 000 €.
6. Le Conseil d'Administration du 2 janvier 2012 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations comptables, administratives et juridiques pour le compte de la société ADEQUAT RH, dont Michel TIBERINI détient directement et/ou indirectement plus de 10% du capital. Cette prestation a été évaluée forfaitairement à 15 000 € par an. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2012. Le montant pris en produits en 2012 au titre de cette convention, s'élève à 7 500 €.
7. Le Conseil d'Administration du 2 janvier 2012 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations comptables, administratives et juridiques pour le compte de la société EQUITY CONSULTING, société dont M. TIBERINI est président. Cette prestation a été évaluée forfaitairement à 5 000 € par an. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2012. Le montant pris en produits en 2012 au titre de cette convention, s'élève à 5 000 €.
8. Le Conseil d'Administration du 2 janvier 2012 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations comptables, administratives et juridiques entre la société QUOTIUM TECHNOLOGIES et sa société mère, TECHNOLOGIES SAS. Cette prestation a été évaluée forfaitairement à 65 000 € par an. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2012. Le montant pris en produits en 2012 au titre de cette convention, s'élève à 65 000 €.
9. Le Conseil d'Administration du 2 janvier 2012 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations comptables, administratives et juridiques entre la société QUOTIUM TECHNOLOGIES et sa société mère, TECHNOLOGIES SAS. L'objet de cette convention est la mise en place d'une politique globale de développement entre les deux sociétés qui partagent des intérêts communs. Cette prestation a été évaluée forfaitairement à 400 000 € par an. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2012. Le montant pris en charges en 2012 au titre de cette convention, s'élève à 400 000 €.
10. Le Conseil d'Administration du 2 janvier 2012 a autorisé la conclusion d'une convention de refacturation de frais entre la société TECHNOLOGIES SAS et QUOTIUM TECHNOLOGIES au titre du coût des surfaces occupées par les salariés de QUOTIUM TECHNOLOGIES, à compter du 1^{er} janvier 2012. Cette prestation est calculée sur la base du prix du m² du marché soit une base annuelle de 45 732 € HT par an. Le montant facturé en 2012 au titre de cette convention, s'élève à 45 732 €.

Informations non financières, sociales et environnementales

Le Groupe cherche à allier ses objectifs de croissance et de performance à l'exercice de ses responsabilités sociales et environnementales.

Sa démarche est pragmatique et adaptée à son échelle. Elle est portée par la Direction Générale mais repose sur une responsabilité collective et une implication de tous les collaborateurs. Le Groupe s'est ainsi engagé en 2011 dans la démarche EnVol (Engagement Volontaire de l'entreprise pour l'environnement) et réalisent des actions de sensibilisation (campagnes d'affichage) auprès des salariés.

Conformément au décret n°2012-557 du 24 avril 2012, concernant l'application de l'article 225 du Grenelle II, sont indiquées dans les paragraphes suivants les informations sociales et environnementales pertinentes et significatives du Groupe Quotium Technologies.

I. Informations sociales

Le périmètre du reporting social couvre la totalité des effectifs du Groupe présents dans les sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2012.

Structure des effectifs

L'effectif total au 31 décembre 2012 est de 47 collaborateurs, en augmentation de 17 personnes par rapport au 31 décembre 2011. Cette évolution est due à l'intégration de la société Seeker Security Ltd au 25 octobre 2012.

Effectif total en fin d'exercice (CDI et CDD)	31-déc.-12		31-déc.-11	
	en valeur	%	en valeur	%
Quotium Technologies SA (France)	28	60%	28	93%
Quotium Technologies Ltd (Royaume-Uni)	2	4%	2	7%
Quotium Corp (Etats-Unis)	0	0%	0	0%
Seeker Security Ltd (Israël)	17	36%		0%
TOTAL	47	100%	30	100%

L'ensemble des effectifs est en contrat à durée indéterminée.

Répartition de l'effectif total par sexe	31-déc.-12		31-déc.-11	
	en valeur	%	en valeur	%
Hommes	38	81%	24	80%
Femmes	9	19%	6	20%
TOTAL	47	100%	30	100%

Le faible taux de féminisation des équipes est propre au secteur d'activité du Groupe. L'étude Mutationnelles de 2011 met en avant la faible attractivité des métiers informatiques pour les jeunes femmes (-5% d'effectifs de femmes formés entre 2007 et 2010). Pour autant, le Groupe Quotium Technologies, s'attache à rechercher la mixité des équipes, garante de la diversité et de la complémentarité des sensibilités et des comportements professionnels.

Âge moyen et répartition par âge

Au 31 décembre 2012, l'âge moyen de l'effectif Groupe est de 39 ans.

Age moyen et répartition par âge (en %) au 31 décembre 2012	Effectif Groupe	France	Royaume-Uni	Israël
Moins de 25 ans	2%	0%		6%
25-29 ans	19%	11%		35%
30-34 ans	11%	7%		18%
35-39 ans	19%	11%	100%	24%
40-44 ans	13%	14%		12%
45-49 ans	9%	14%		0%
50-54 ans	17%	29%		0%
55-59 ans	4%	7%		0%
60 ans et plus	6%	7%		6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%
Age moyen	39	45	37	36

Ancienneté moyenne et répartition par ancienneté

Au 31 décembre 2012, l'ancienneté moyenne est de 14 ans en France.

Répartition des effectifs par ancienneté (en %) au 31 décembre 2012	Effectif Groupe	France	Royaume-Uni	Israël
Moins de 5 ans	27%	25%	50%	88%
5-9 ans	20%	18%	50%	12%
10-14 ans	13%	14%		
15-19 ans	10%	11%		
20-24 ans	13%	14%		
25-29 ans	10%	11%		
30 ans et plus	7%	7%		
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Politique de recrutement

Au cours de l'exercice 2012, le Groupe a recruté 5 collaborateurs en CDI. La Direction Générale s'attache à mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines visant à recruter des personnes aux horizons divers, disposant des compétences nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités. De par la taille de notre Groupe, notre politique de recrutement vise à s'entourer de profils autonomes, polyvalents et force de proposition.

Turnover

Turnover par zone géographique (en %)	Effectif Groupe	France	Royaume-Uni	Israël
Turnover global (tous motifs)	17%	25%	N/A*	0%
Dont				
Turnover volontaire (démissions)	0%	0%		0%
Turnover involontaire (licenciements, fin de période d'essai)	17%	25%	N/A*	0%

*Le turnover de notre filiale au Royaume-Uni n'a pas été reporté. Cet indicateur n'est pas pertinent compte-tenu des effectifs de cette entité (2 personnes au 31/12/2012).

Rémunérations

Frais de personnel

31/12/2012 (en milliers d'euros)	Effectif Groupe	France	Royaume-Uni	Israël
Masse salariale (incl. charges sociales)	3 291	2 874	216	201
Travail temporaire	37		37	
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	3 328	2 874	253	201

Rémunération moyenne

La politique de rémunération de Quotium Technologies se fonde sur des rémunérations motivantes et équitables compte tenu des spécificités du secteur d'activité, des conditions du marché local de l'emploi et des performances individuelles.

Rémunération moyenne (en %)	Effectif Groupe	France	Royaume-Uni	Israël
Moins de 2 000 euros	6%			18%
De 2 000 à 3 000 euros	6%	7%	0%	6%
De 3 001 à 4 000 euros	30%	29%	0%	35%
De 4 001 à 5 000 euros	13%	14%	0%	12%
De 5 001 à 6 000 euros	26%	32%	50%	12%
Plus de 6 000 euros	19%	18%	50%	18%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Le salaire moyen mensuel en France est de 5 035 euros en 2012, stable par rapport à 2011. Une politique de rémunération variable existe pour les métiers commerciaux.

La grille de salaires proposés par le Groupe en France se positionne favorablement par rapport au marché et à la convention SYNTEC.

Les salariés bénéficient d'une augmentation générale indexée sur l'évolution du coût de la vie et d'augmentations individuelles *pro-meritis*. Il est tenu compte des évolutions internes. La cohérence des rémunérations par rapport au marché est vérifiée annuellement. La Direction Générale veille à une égalité de traitement en termes de rémunération et d'évolution de carrière entre les hommes et les femmes.

Avantages sociaux (France)

Par ailleurs, la politique d'avantages sociaux reflète la responsabilité sociale de l'entreprise :

Mutuelle : prise en charge des cotisations à hauteur de 55% par l'employeur avec des niveaux de remboursement élevés

Prévoyance : prise en charge à 100% par l'employeur

Participation de l'employeur aux frais de restauration (RIE ou tickets restaurants)

Distribution de chèques cadeaux aux enfants des collaborateurs à Noël

Négociation au cas par cas et en fonction des demandes de tarifs pour des sorties théâtre, cinéma ou adhésion à des salles de sport...

Politique d'actionnariat salarié

Le Groupe, en France et à l'étranger, est fortement sensibilisé à l'importance de l'actionnariat salarié. Un programme d'attribution d'actions gratuites, voté par l'Assemblée Générale du 14/06/2007 et

renouvelé régulièrement, sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale. Le Groupe mettra en place tout dispositif visant à fidéliser les collaborateurs et les associer à la croissance de l'entreprise.

Organisation du travail et absentéisme

L'horaire hebdomadaire moyen pour tous les salariés à temps plein est de 35 heures, sauf pour les cadres au forfait jours par an. Les cadres représentent près de 95% de l'effectif total. Les effectifs à temps partiel ne sont pas significatifs au sein du Groupe.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme au sein du Groupe Quotium Technologies est peu significatif. La cause principale d'absentéisme est la maladie.

Taux d'absentéisme par pays et par motif (en%)	Effectif Groupe	France	Royaume-Uni	Israël
Maladie	2%	2%	0%	3%
Absences rémunérées (événements familiaux)	0%	0%	0%	
Autre type d'absence	0%	0%	0%	
Taux global d'absentéisme	2%	2%	0%	3%

Il n'a pas été enregistré d'accident de travail ou de maladie professionnelle au cours de l'exercice 2012.

Relations sociales

Des élections des délégués du personnel ont eu lieu en juillet 2010. Aucune candidature n'a été présentée. La société Quotium Technologies a constaté la carence de délégués du personnel. Les prochaines élections auront lieu en juillet 2014.

La taille du Groupe et son organisation (peu de niveaux hiérarchiques intermédiaires) permettent une facilité d'accès aux instances dirigeantes.

Dispositif de communication interne

Le Groupe dispose d'un intranet sur lequel les salariés peuvent consulter de nombreuses informations et actualités relatives aux ressources humaines, à la formation (DIF...)...Il est aussi possible pour les collaborateurs d'émettre des suggestions.

Hygiène et sécurité

L'activité du Groupe d'édition de logiciels ne présente pas de risque majeur pour la santé et la sécurité des collaborateurs.

Compte tenu de la taille du Groupe, il n'existe pas de CHSCT. En France, le Document Unique de gestion des risques est mis à jour régulièrement et validé par l'Inspection du Travail et la Médecine du Travail.

En France, les locaux sont situés dans un immeuble récent, respectant les normes de sécurité, effectuant les vérifications en vigueur et offrant une ergonomie des postes de travail. De plus, les collaborateurs bénéficient des actions mises en place au sein de l'immeuble pour assurer la sécurité des occupants et préserver leur santé :
présence de sauveteurs secouristes du travail,

tests d'évacuation de l'immeuble une fois par an,
accès à un restaurant d'entreprise permettant une prise de repas équilibrés et diversifiés...

Développement des collaborateurs

Le Groupe évalue chaque année à travers un entretien individuel les performances de ses collaborateurs. Il permet de détecter les points forts et axes d'amélioration des collaborateurs, de mieux connaître leurs aspirations d'évolution et de proposer, en cohérence avec la stratégie du Groupe, des actions concrètes pour les accompagner dans leur projet de carrière. La formation constitue un de ces outils. Elle permet l'acquisition ou l'approfondissement de compétences nouvelles et favorise les échanges à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe.

Il est à noter une augmentation significative des heures de formation pour cette année 2012 (264 heures en 2012 versus 90 heures en 2011) en raison de la mise en place d'un nouvel outil de CRM.

31/12/2012 Effectif
Groupe

Investissement formation (en milliers d'euros)	11
Part de la masse salariale (en %)	0%
Nombre moyen de jours de formation par salarié	1

En parallèle, le Groupe participe à la formation initiale des jeunes aux métiers de l'entreprise (métiers techniques et commerciaux) en accueillant des stagiaires, des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.

Egalité de traitement

Egalité homme-femme

La mixité professionnelle fait partie intégrante de la culture du Groupe. A responsabilité équivalente, il n'y a pas d'écart de rémunération entre les hommes et les femmes. Les femmes sont présentes au sein des instances dirigeantes. Le Groupe a à sa tête une Directrice Financière et son Conseil d'Administration est composée d'une femme pour six administrateurs.

Emploi des personnes handicapées

Le Groupe n'a pas employé de travailleur handicapé au sens de l'AGEFIPH au cours de l'exercice 2012. Toutefois, le Groupe fait régulièrement appel à des ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), notamment pour ses commandes de fournitures.

Politique de lutte contre les discriminations

La Direction Générale veille à ce que les équipes managériales appliquent scrupuleusement une politique de non discrimination et intègre cette notion dans sa politique de recrutement.

Respect des conventions internationales

L'ensemble des sociétés du Groupe ont des politiques et des pratiques de respect de l'égalité des chances et d'absence de discrimination (sexe, race, religion, politique,...) telles que définies dans les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. Cette culture et ces pratiques induisent également le respect de la liberté syndicale, le respect des personnes et l'interdiction du travail des enfants ainsi que du travail forcé.

II. Informations environnementales

Au regard de l'activité et de la taille du groupe, une communication sur les informations environnementales est jugée non pertinente, qu'il s'agisse de la politique générale en matière environnementale, de la pollution et de la gestion des déchets, de l'utilisation durables des ressources (eau, matières premières énergie), des impacts de l'activité sur le changement climatique ou de la protection de la biodiversité. Pour autant, le groupe est fortement sensibilisé à ces questions.

Dans le cadre d'un programme expérimental, le Groupe s'est en effet engagé dans une démarche environnementale et responsable pour laquelle elle a obtenu en octobre 2011 la marque Envol. Cet engagement volontaire de la société Quotium Technologies SA traduit une véritable volonté de la Direction de s'inscrire dans une démarche environnementale et de fédérer ses collaborateurs autour de cet état d'esprit.

Nos actions portent principalement sur :

une sensibilisation continue des collaborateurs par le biais d'affichage ou de l'intranet qui permet de diffuser des gestes éco-citoyens au sein de l'entreprise :

sur le plan de la consommation énergétique : extinction des ordinateurs et des matériels électriques, extinction des lumières après le départ, gestion centralisée du chauffage et de la climatisation avec bornage des températures et arrêt automatique, maintenance préventive des appareils électriques...

Sur le plan du tri des déchets : tri du papier, des piles et des consommables liés aux imprimantes.

sur le plan de la maîtrise des consommations de papier : dématérialisation de divers circuits administratifs (absences/congés...), paramétrage par défaut des imprimantes en noir et blanc...

sur le plan des transports : incitation à utiliser les transports en commun, utilisation des systèmes audio et de vidéoconférence afin de limiter les déplacements professionnels...

une politique d'achats visant à acquérir des produits plus respectueux de l'environnement. Le Groupe achète notamment du papier dont l'impact sur l'environnement est faible (Ecolabel européen), des cartouches d'encre recyclables et diverses fournitures utilisant des matériaux recyclés.

III. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Impact territorial, économique et social de l'activité de l'entreprise

Le Groupe pratique dans la mesure du possible une politique de maintien et de développement de l'emploi dans les régions (Ile de France et Midi-Pyrénées) et les pays (Royaume-Uni, Etats-Unis, Israël) où il est présent. Il a également recours à des fournisseurs locaux pour diverses prestations.

Relation avec les établissements d'enseignement

Le Groupe participe au financement de certaines grandes écoles en France par le versement de sa taxe d'apprentissage.

Par ailleurs, il s'attache à tisser des liens avec les institutions éducatives locales afin de faire connaître ses métiers à travers des offres de stage, de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Il entend développer sa participation à des présentations sur les campus des grandes écoles et universités.

Sous-traitance et fournisseurs

Le Groupe a assez peu recours à la sous-traitance. Toutefois, il veille à choisir des partenaires ayant le même niveau d'exigence en termes de responsabilité sociale et environnementale. Il peut être amené à demander une attestation d'absence de travail clandestin.

Loyauté des pratiques

Santé et sécurité des consommateurs

Nos produits (logiciels) s'adressent aux entreprises. Ils n'exposent pas les utilisateurs à des risques pour leur santé ou leur sécurité.

Actions menées en faveur des Droits de l'Homme

La société s'engage au travers de dons et soutient régulièrement le Gala d'Enfance Majuscule qui est donné au profit de l'enfance maltraitée.

Récapitulatif des données sociales

	2012	2011
Effectif total en fin de période	47	30
- dont temps partiel	0	0
- dont femmes	9	6
Masse salariale hors charges du Groupe (milliers d'euros)	2 296	2 333
Effectif intérimaire (en équivalent temps plein)	0	0,5
Dépenses d'intérim (en milliers d'euros)	0	19
Nombre de recrutements net en CDI	5	3
Nombre de recrutements en CDD	0	0
Nombre de départs (hors licenciements)	0	5
Nombre de licenciements	8	4
Nombre d'accidents du travail	0	0
Dépenses formation - au-delà de la contribution légale (en milliers d'euros)	11	33
Nombre d'heures de formation réalisées	264	90
Nombre de personnes handicapées	0	0
Existence de contrats d'intéressement	néant	néant

3. Honoraires des commissaires aux comptes

L'information concernant les honoraires des Commissaires aux Comptes est détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés (note 4.19). Leurs mandats courent jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2015.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

Tableau de résultat des cinq derniers exercices de Quotium Technologies SA

Date d'arrêté	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Durée de l'exercice (mois)	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital Social	2 019 024	2 019 024	2 019 024	2 019 024	2 019 024
Actions ordinaires	1 261 890	1 261 890	1 261 890	1 261 890	1 261 890
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires HT	4 990 483	4 879 065	4 777 582	4 656 917	5 078 513

Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	23 563	137 801	404 987	494 868	1 330 026
Impôts sur les bénéfices	-232 299	-287 130	-983	-125 982	-91 127
Dotations amortissements et provisions	318 475	297 182	177 488	74 979	555 390
Résultat net	-62 613	127 749	228 482	545 871	865 763
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	0	1
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	0	1
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	28	33	34	30	26
Masse salariale	1 900 081	2 208 251	2 115 147	1 737 859	1 621 141
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, ...)	973 673	988 234	978 824	847 048	753 192

Texte des Projets de Résolutions de la compétence d'une assemblée générale ordinaire

Première résolution (*Approbation des comptes annuels*).— L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration, le rapport spécial et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés*).— L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat*). — La perte de l'exercice 2012 est de 62 613 €. L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter la perte en totalité au report à nouveau dont le montant sera ainsi porté à 1 755 958 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Quatrième résolution (*Conventions des articles L225-38 et suivants du Code du Commerce*). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et les engagements réglementés visées aux articles L225-38 et suivants du Code du Commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune des dites conventions.

Cinquième résolution (*Révocation de deux administrateurs*). — L'Assemblée Générale décide de mettre fin par anticipation aux mandats d'administrateur de Madame Maryse Blancard, épouse TIBERINI, et de Monsieur Frédéric Grouvel.
L'Assemblée Générale se réserve de statuer ultérieurement sur le quitus de ces mandats.

Sixième résolution (*Programme de rachat d'actions*). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit, sur la base du capital actuel, 126 189 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché des actions ou la liquidité de l'action QUOTIUM TECHNOLOGIES SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités

prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa première résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat est fixé à 30 euros pour tenir compte de la tendance observée à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration du 29 avril 2013. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 3 785 670 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Septième résolution (Autorisation du transfert de la cotation de la société d'Euronext vers Alternext et pouvoirs en vue de la réalisation du transfert). — L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le transfert de la société du compartiment C d'Euronext Paris vers Alternext, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour la réalisation effective de ce transfert, et notamment pour demander l'admission des instruments financiers de la Société aux négociations sur le marché Alternext et la radiation corrélative d'Euronext.

Huitième résolution (Pouvoirs). — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.